



Département du Bas-Rhin

Arrondissement de Saverne

ARRÊTÉ n° ART/2026-08/V
PORTANT réglementation de la circulation rue des Bouchers

Le Maire de la Commune de DETTWILLER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2542-1 et L 2542-2,
VU le Code de la Route,
VU le Code Pénal,
VU la loi n° 82-623 du 27 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1),
VU la demande de Monsieur Cédric ROSIN, chef de secteur Réseaux Eau Potable du SDEA de Saverne (67700) concernant la création d'un nouveau branchement d'eau au 12A Rue des Bouchers,

CONSIDERANT que la création d'un nouveau branchement d'eau au 12A Rue des Bouchers nécessite de barrer la route le mercredi 18 février 2026,

CONSIDERANT que pour assurer la sécurité des usagers et des personnels de l'entreprise en charge des travaux, il y a lieu de prendre des mesures,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Route barrée

La rue des Bouchers sera barrée au niveau du n°12A à toute circulation de véhicules le mercredi 18 février 2026 de 7h00 à 18h00.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 : Interdiction de stationnement de véhicules dans l'emprise du chantier

Tout véhicule stationnant en un endroit interdit sera considéré comme gênant et verbalisé selon la réglementation en vigueur.

Article 3 : Signalisation

La signalisation réglementant la circulation sera mise en place et enlevée par le SDEA de Saverne (67700), en charge des travaux.

Article 4 : Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera inscrite au registre des arrêtés, affichée en mairie, mise en ligne et transmise :

- au Procureur de la République - Tribunal de Grande Instance - Saverne
- au Commandant de la Gendarmerie de la Brigade de Saverne
- à la police municipale de Saverne
- au SIS 67
- au SMUR de Saverne
- au SDEA de Saverne
- au service technique de la Commune



Fait à Dettwiller, le 16 février 2026
Le Maire, Pascal BOEHM